

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014019

Signataire : ED/ES

OBJET : Groupement d'intérêt public « Maximilien » : désignation des membres titulaires et suppléants aux instances dirigeantes.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (GIP),

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'association Maximilien du 28 novembre 2011 approuvant le principe du lancement de sa transformation en GIP,

Vu la délibération de conseil municipal du 31 janvier 2013 approuvant la démarche de mise en œuvre de Maximilien, portail des marchés publics franciliens ainsi que la convention constitutive du groupement d'intérêt public ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'association Maximilien du 5 décembre 2013 portant transfert des ses activités au groupement d'intérêt public Maximilien.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive du GIP Maximilien en date du 5 décembre 2013.

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de désigner au sein des instances dirigeantes du groupement d'intérêt public « Maximilien » un membre titulaire et un membre suppléant représentant la Ville d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Antony DAGUET, en qualité de représentant titulaire de la Ville au sein des instances du Groupement d'Intérêt Public « Maximilien », et Jean-François MONINO, en qualité de représentant suppléant.

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014



L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

